

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRONTOFIX HARDENER

Section 1. Identification

Identificateur de produit : PRONTOFIX HARDENER
Cat. No. : 40200110, 50209130
Dimension de l'emballage : 280 mL, 500 mL
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Par l'enrobage et l'imprégnation des spécimens matériellographiques
Domaine d'application : Applications professionnelles.

Données relatives au fournisseur : Struers Ltd
6200 Edwards Blvd.
Ontario
L5T 2V7 Mississauga
Canada

Téléphone: +1 (905) 814 8855

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : sdsquestions@struers.dk

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : Alberta & NWT:
Poison & Drug Information Service (PADIS): 1-800-332-1414
British Columbia:
Drug and Poison Information Centre (DPIC): 604-682-5050 / 1-800-567-8911
Ontario:
Poison Centre: 1-800-268-9017
Québec:
Poison Control Centre: 1-800-463-5060
Infotrac:
1-800-535-5053

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange	: H227 H302 H312 H331 H314 H318 H317 H361	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1A LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1
---	--	---

Éléments d'étiquetage SGH

Date d'édition/Date de révision : 20/03/2026	Date de publication précédente : 13/01/2025	Version : 5	1/18
---	--	--------------------	------

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H227 - Liquide combustible.
- H302 + H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
- H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H331 - Toxique par inhalation.
- H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Provoque des brûlures aux voies respiratoires.
- Provoque des brûlures du tube digestif.

Conseils de prudence

Prévention

:

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P261 - Ne pas respirer les vapeurs.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

:

- P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P304 + P340, P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P301 + P310, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

:

- P405 - Garder sous clef.

Élimination

:

- P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

:

- Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. Ne pas goûter ni avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Se laver soigneusement après manipulation.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

:

- Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Nom des ingrédients	Autres noms	% (p/p)	Identificateurs
4-tert-butylphénol	-	≥15 - ≤40	CAS: 98-54-4
amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylène tétramine	-	≥15 - ≤40	CAS: 90640-67-8
m-Xylène a, a'-diamine	-	≥10 - ≤30	CAS: 1477-55-0
2-méthylpentane-1,5-diamine	-	≥10 - ≤30	CAS: 15520-10-2

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Section 4. Premiers soins

- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.



Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

- Dangers spécifiques du produit** : Liquide combustible. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.



Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
m-Xylène a, a'-diamine	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) Absorbé par la peau. CEIL: 0.1 mg/m ³ . CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) Absorbé par la peau. C: 0.1 mg/m ³ . CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) Absorbé par la peau. Ceiling Limit: 0.1 mg/m ³ . CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) Absorbé par la peau. P: 0.1 mg/m ³ . CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) Absorbé par la peau. C: 0.1 mg/m ³ .

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Recommandé : caoutchouc butyle.

Le temps de percement doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Jaunâtre.

Odeur : Amine.

Date d'édition/Date de révision

: 20/03/2026

Date de publication
précédente

: 13/01/2025

Version : 5

8/18

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion et point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : 180 à 300°C (356 à 572°F)

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité : Non disponible.

Limites inférieures et supérieures d'explosivité ou limites inférieures et supérieures d'inflammabilité : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: >83°C (>181.4°F)

Température d'auto-inflammation	Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
	2-méthylpentane-1,5-diamine	350	662	

Température de décomposition : Non disponible.

pH : Non applicable.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): 115 à 200 mm²/s (115 à 200 cSt)
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Solubilité(s)	Médias	Résultat
	l'eau	Non soluble

Miscible avec l'eau : Non.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) : Non applicable.

Tension de vapeur :		Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	Nom des ingrédients	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
	2-méthylpentane-1,5-diamine	0.2	0.027				

Densité relative : 0.99 à 1

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Autres informations

Remarques physico-chimiques : Aucune information additionnelle.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	
 tert-butylphénol	Lapin - Cutané - DL50 2318 mg/kg Rat - Orale - DL50 4000 mg/kg	
amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylène tétramine	Rat - Orale - DL50 1716.2 mg/kg Rat - Mâle - Cutané - DL50 1465 mg/kg	
m-Xylène a, a'-diamine	Lapin - Cutané - DL50 2 g/kg Rat - Orale - DL50 940 mg/kg Rat - Inhalation - CL50 Gaz. 700 ppm [1 heures]	<u>Effets toxiques</u> : Œil - Larmolement Poumon, thorax ou respiration - Dépression respiratoire
2-méthylpentane-1,5-diamine	Rat - Cutané - DL50 1900 mg/kg Rat - Orale - DL50 1690 mg/kg Rat - Inhalation - CL50 Vapeur 2900 mg/m ³ [1 heures]	<u>Effets toxiques</u> : Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée Gastro- intestinal - Hypermotilité, diarrhée

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
 tert-butylphénol	Lapin - Peau - Léger irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 24 heures <u>Quantité/concentration appliquée:</u> 500 mg Lapin - Peau - Léger irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 4 heures <u>Quantité/concentration appliquée:</u> 500 mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
 tert-butylphénol	Lapin - Yeux - Hautement irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 24 heures <u>Quantité/concentration appliquée:</u> 50 ug Lapin - Yeux - Hautement irritant <u>Quantité/concentration appliquée:</u> 10 mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
 tert-butylphénol	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
2-méthylpentane-1,5-diamine	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation	: Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires.
Contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	: Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette

Section 11. Données toxicologiques

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleur ou irritation
 rougeur
 la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 douleurs stomacales
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
PRONTOFIX HARDENER	1895.2	1979.7	1866.7	73.3	N/A
4-tert-butylphénol	4000	2318	N/A	N/A	N/A
amines, polyéthylènepoly-, fraction	1716.2	1465	N/A	N/A	N/A
triéthylènetétramine					
m-Xylène a, a'-diamine	940	2000	350	N/A	N/A
2-méthylpentane-1,5-diamine	1690	1900	N/A	11	N/A



Section 11. Données toxicologiques

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

4-tert-butylphénol

Chronique - NOEC - Eau douce

Poisson - *Pimephales promelas*
0.01 mg/l [128 jours]

OECD 210 [Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie]

Aiguë - CE50 - Eau douce

Algues - Green algae - *Scenedesmus quadricauda* - Phase de croissance exponentielle
11.08 mg/l [72 heures]

Effet: Population
OECD

Chronique - NOEC - Eau douce

Algues - Green algae - *Scenedesmus quadricauda* - Phase de croissance exponentielle
1 mg/l [72 heures]

Effet: Population
OECD

Aiguë - CL50

Poisson - *Oryzias latipes* (Ricefish))
5.1 mg/l [96 heures]

Aiguë - CE50

Daphnie - *Daphnia magna* (Big water flea)
3.4 mg/l [48 heures]

Chronique - NOEC - Eau douce

Crustacés - Shrimp - *Neocaridina sp.* - Jeune adulte
265.38 µg/l [21 jours]

Effet: Population
ASTM

amines, polyéthylène-poly-, fraction triéthylène-tétramine

Aiguë - CE50 - Eau douce

Daphnie
33.9 mg/l [48 heures]

m-Xylène a, a'-diamine

Aiguë - CE50

Algues - *Scenedesmus subspicatus*
12 mg/l [72 heures]

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson
87.6 mg/l [96 heures]

OECD 203 [Poisson, essai de toxicité aiguë]

Aiguë - CE50 - Eau douce

Daphnie
15.2 mg/l [48 heures]

OECD 202 [Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate]

Chronique - NOEC - Eau douce

Daphnie
4.7 mg/l [21 jours]

OECD 211 [Daphnia magna, essai de reproduction]

Aiguë - NOEC - Eau douce

Algues
10.5 mg/l [72 heures]

OECD 201 [Algues, essai d'inhibition de la croissance]

2-méthylpentane-1,5-diamine

Aiguë - CL50

Poisson - *Leuciscus idus* (golden orphan)
215 mg/l [96 heures]

Chronique - NOEC - Eau douce

Daphnie

OECD 211 [Daphnia magna, essai de reproduction]

Section 12. Données écologiques

≥9.3 mg/l [21 jours]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	
4-tert-butylphénol	Aérobique 60% [28 jours] - Facilement	OECD 301F [Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique]
m-Xylène a, a'-diamine	49% [28 jours] - Non facilement	OECD 301B [Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂]
2-méthylpentane-1,5-diamine	Aérobique - 1.1 mg/l 100% [28 jours] - Facilement	OECD 301D [Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
4-tert-butylphénol	-	-	Facilement
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	-	-	Non facilement
m-Xylène a, a'-diamine	-	-	Non facilement
2-méthylpentane-1,5-diamine	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
4-tert-butylphénol	3	44 à 48 [OCDE 305 C, Directive METI (test de concentration en substances chimiques dans les poissons)]	Faible
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	-2.65	-	Faible
m-Xylène a, a'-diamine	0.18	2.69	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN2735	UN2735	UN2735	UN2735
Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine, 2-méthylpentane-1,5-diamine)	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine, 2-méthylpentane-1,5-diamine)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Amines, polyéthylènepoly-, triéthylènetétramine fraction, 2-méthylpentane-1,5-diamine)	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Amines, polyéthylènepoly-, triéthylènetétramine fraction, 2-méthylpentane-1,5-diamine)
Classe de danger relative au transport	8  	8 	8  	8 
Groupe d'emballage	I	I	I	I
Dangers environnementaux	Oui.	Non.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

Autres informations

Section 14. Informations relatives au transport

Classification pour le TMD	: Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8), 2.7 (Marque de polluant marin). La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée par route ou chemin de fer. <u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u> 0 <u>Indice des PIU</u> 1000 <u>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</u> 0.5 <u>Dispositions particulières</u> 16
Classification pour le DOT	: <u>Quantité limitée</u> Non. <u>Instructions de conditionnement</u> Exceptions: Aucune. Non vrac: 201. Vrac: 243. <u>Limitation de quantité</u> Voie aérienne [aéronef de passagers]/ferroviaire: 0.5 L. Avion cargo: 2.5 L. <u>Dispositions particulières</u> B10, N34, T14, TP2, TP27
IMDG	: The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg. <u>Emergency schedules</u> F-A, S-B <u>Special provisions</u> 274
IATA	: The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations. <u>Quantity limitation</u> Passenger and Cargo Aircraft: 0.5 L. Packaging instructions: 850. Cargo Aircraft Only: 2.5 L. Packaging instructions: 854. Limited Quantities - Passenger Aircraft: Forbidden. Packaging instructions: Forbidden. <u>Special provisions</u> A3, A803
Protections spéciales pour l'utilisateur	: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien	: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	: Aucun des composants n'est répertorié.
Inventaire du Canada	: Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Section 15. Informations sur la réglementation

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision	: 20/03/2026
Date de publication précédente	: 13/01/2025
Version	: 5
Élaborée par	: Sphera Solutions
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration DOT = Département du Transport SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses OMI = Organisation maritime internationale LogK _{ow} = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) N/A = Non disponible SGG = Groupe de séparation NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	Méthode de calcul
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4	Méthode de calcul
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1A	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2	Méthode de calcul
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Méthode de calcul

Références : RPD = Règlement sur les produits dangereux

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

